

PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1 décembre 2022, les sociétés :

MONTAIGNE CAPITAL

Forme : Société par Action Simplifiée

Capital social : 428 000€

Siège social : 33, avenue de l'Opéra – 75002 Paris

RCS Paris – 514 322 056

LA FINANCIERE DESSELLIGNY

Forme : Société Anonyme

Capital social : 650 000€

Siège social : 8, rue de l'Arcade – 75008 Paris

RCS Paris – 404 413 247

ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société La Financière Desselligny par la société Montaigne Capital.

Les modalités sont les suivantes :

1. L'actif total apporté s'élève à : 1 225 431€
Le total du passif pris en charge s'établit à : 511 741€
L'actif net apporté est donc de : 713 690€
2. Le rapport d'échange des droits sociaux : les apports effectués par la société La Financière Desselligny n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts de la société Montaigne Capital, il n'a été établi aucun rapport d'échange.
3. Augmentation de capital : du fait de la détention de la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée par une même société, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la société Montaigne Capital.
4. Montant de la prime de fusion : 0€.
5. La société La Financière Desselligny sera dissoute de plein droit dès que la fusion aura été constatée par l'actionnaire unique commun des sociétés absorbante et absorbée, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit.
6. Le projet de fusion a été déposé, par chacune des sociétés, au Greffe du tribunal de commerce de Paris commun aux deux sociétés, le 1 décembre 2022